

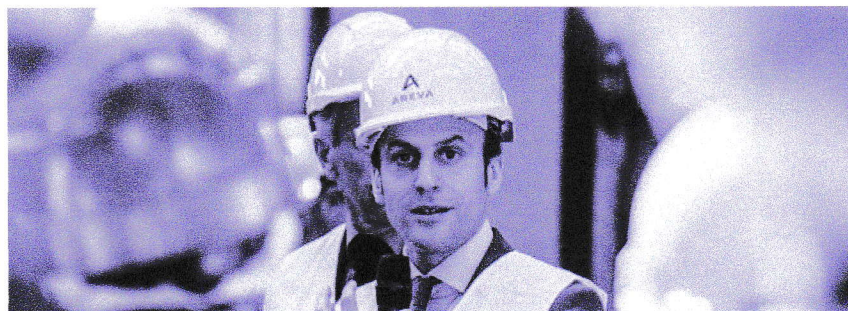
En poursuivant votre navigation sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites.
[En savoir plus sur les cookies](#)

Fermer X

Mécomptes publics

Annulations de crédits budgétaires : ce n'est que le début

Les annulations de crédits budgétaires de juillet font beaucoup de bruit, mais il en faudra de nouvelles avant la fin 2017



Par François Ecalte

Le gouvernement a transmis le 11 juillet deux projets de décrets aux commissions des finances des assemblées. Le premier annule 0,3 Md € de crédits budgétaires prévus dans la loi de finances pour 2017. Le deuxième ouvre 3,0 Mds € de nouveaux crédits sur certains programmes et annule le même montant global sur d'autres programmes.

La moitié des ouvertures (1,5 Md €) permettra d'apporter à Areva les capitaux propres nécessaires à sa restructuration financière. Ces crédits étant mis à part, les annulations de ces deux décrets, nettes des ouvertures, s'élèvent à 1,8 Md €, soit moins de 0,1 point de PIB. C'est insuffisant pour ramener le déficit public à 3,0 % du PIB, l'audit de la Cour des comptes ayant conclu à un déficit de 3,2 % du PIB avant toute mesure de redressement. Le ministre des Comptes publics a certes déclaré avoir trouvé 4,5 Mds € d'économies, soit 1,2 Md € de plus que les 3,3 Mds € de crédits annulés par ces décrets, mais l'origine de ces 1,2 Md € est très floue.

4 milliards d'euros d'annulation supplémentaires nécessaires

En outre, les ouvertures de crédit nécessaires pour payer en 2017 les dépenses inéluctables s'élèvent, selon la Cour des comptes, à 7 Mds € (hors Areva), soit 5,5 Mds € de plus que les 1,5 Md € de crédits ouverts (hors Areva) par le deuxième décret. Par exemple, il reste à ouvrir 1,4 Md € sur la mission agriculture pour rembourser des aides irrégulières à la Commission européenne et 0,8 Md € sur la mission travail et emploi pour payer les emplois aidés engagés.

Il faut donc encore annuler 5,5 Mds € de crédits pour compenser ces nouvelles ouvertures. Selon la Cour des comptes, un peu plus de 1 Md € peut être annulé sur la charge d'intérêt. Il faut donc annuler un peu plus de 4 Mds € hors intérêts par de nouveaux décrets d'annulation ou la loi de finances rectificative de fin d'année pour compenser les ouvertures de crédits encore nécessaires, et plus encore pour ramener le déficit à 3,0 % du PIB.

Il y a toujours des crédits non consommés en fin d'année qui peuvent être annulés, mais leur montant dépasse rarement 2,5 Mds € selon la Cour des comptes. Le gouvernement devra donc revenir sur des engagements pris ou en reporter la mise en œuvre à 2018.

"Si la mission défense ne bénéficie pas de nouvelles ouvertures de crédits, les armées devront renoncer à des achats de matériels pour 1,05 Md € et les reporter à 2018"

Par exemple, sur le budget des armées, il manque 0,8 Md € pour payer les dépenses de fonctionnement, les opérations extérieures et les achats de matériel prévus, selon la Cour des comptes. Les décrets de juillet ouvrent 0,6 Md € de crédits, mais en annulent simultanément 0,85 Md €. Si la mission défense ne bénéficie pas de nouvelles ouvertures de crédits, les armées devront renoncer à des achats de matériels pour 1,05 Md € et les reporter à 2018.

Les annulations de crédits de juillet font beaucoup de bruit, mais il faudra de nouvelles annulations d'un montant total encore plus important avant la fin 2017 pour compenser les ouvertures de crédits nécessaires aux dépenses inéluctables et pour ramener le déficit à 3,0 % du PIB.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.

A lire également

Un nouveau site, USAfacts.org, traite l'Etat américain comme s'il s'agissait d'une entreprise
Si l'État était une entreprise...
Nous ne respecterons pas la règle des 3% de déficit en 2018